

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 20 FEVRIER 2012, A NOIRAIGUE, HALLE DE GYMNASTIQUE

Présidence : Le président étant excusé, le vice-président, M. Jacques Béguin, a l'honneur de diriger les débats de cette antépénultième séance de la première législature et remercie d'ores et déjà l'Assemblée pour son soutien et son indulgence, s'il venait à commettre quelques bévues.

Le vice-président ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à chacun, en particulier à Mme Nathalie Ebner Cottet (Soc.) qui siège pour la première fois. Il lui fait part de ses félicitations pour son élection et la remercie pour son intérêt à la chose publique. Il espère qu'elle aura plaisir à siéger au sein du Législatif.

1. APPEL

Le vice-président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 38 membres, 39 dès l'arrivée de M. Heinz Salvisberg (Les Verts) à 21h05

Excusés : MM. Daniel Dreyer (PLR), Heinz Salvisberg (Les Verts) jusqu'à 21h05 et Zoran Savic (UDC)

Majorité absolue : 20, puis 21 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier, Mme Alexandra Schmied Fatton, secrétaire à la chancellerie, ainsi que 23 spectateurs sont présents.

Le vice-président rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Correspondance
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2011
4. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances suite à la démission de M. Baptiste Hurni
5. Acceptation de 2 legs de Mme Esther Locher
6. Crédit de fr. 190'000.-- pour la mise à niveau de l'éclairage public des villages de Boveresse et Saint-Sulpice
7. Investissements et transactions immobilières liées au développement économique
8. Modification du plan d'aménagement de Buttes
9. Motions et propositions
 - a) Motion du groupe POP intitulée « Val-de-Travers, commune sans OGM »
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le vice-président le considère comme accepté.

2. CORRESPONDANCE

Le vice-président indique qu'une correspondance de M. Haefliger, représentant des parents d'élèves de St-Sulpice, au sujet des fermetures de classes lors de la prochaine rentrée scolaire est parvenue au bureau du Conseil général. La secrétaire, Mme Cécile Mermet Meyer (Soc) procède à la lecture de cette missive, suite à la demande de M. Sergio Santiago (Les Verts) :

« Monsieur le Président du Conseil général,

C'est avec grande surprise et indignation que nous, parents des enfants scolarisés dans le village de St-Sulpice avons eu connaissance qu'une classe serait supprimée dans notre village et transférée à Fleurier.

*Pourquoi ce verdict ? **Nous nous opposons fermement à cette décision.***

Ceci est inacceptable. Surtout avec un déroulement inapproprié, les parents sans être avertis par courrier se retrouvent devant le fait accompli. Etre informés par voie de presse, quel manque de respect et surtout fuir le dialogue avec les personnes concernées, qui sont contribuables.

Cette solution est contraire aux propos tenus par le Chef du dicastère de l'éducation, Monsieur Kleiner, de garder une école de proximité dans chaque village du Val-de-Travers ainsi que son débat sur les grands avantages des classes à plusieurs niveaux.

Plus d'école, c'est la mort des petits villages... et de sa vie sociale. Les personnes n'ont plus d'attrait à venir s'établir à St-Sulpice. Les écoliers permettent de tisser des liens afin que les sociétés locales continuent à vivre. Ceci concerne également la vie future dans le Val-de-Travers.

Quel intérêt d'organiser une fête villageoise, un Noël, la St-Nicolas ou toutes les autres manifestations sans nos écoliers st-sulpisans ?

*Afin que l'effectif soit suffisant, nous demandons que **les 7H soient rapatriés au sein du collège de St-Sulpice.***

Par ce courrier, nous nous joignons aux autres villages concernés par la fermeture des classes et vous prions de bien vouloir accuser réception de la présente lettre.

Nous espérons que ce courrier retiendra toute votre attention et aboutira à un dialogue afin de trouver des solutions cohérentes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil général, nos salutations les meilleures. »

Le vice-président remet finalement ce courrier au Chancelier pour qu'il le transmette à qui de droit.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2011

Ce procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, le vice-président le considère comme approuvé avec remerciements à son auteur.

4. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES, SUITE A LA DEMISSION DE M. BAPTISTE HURNI

Le vice-président laisse la parole au groupe socialiste afin qu'il propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe socialiste, M. Sven Schwab propose :

✓ Mme Nathalie Ebner Cottet

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme Nathalie Ebner Cottet est élue tacitement à la CGF et en est ici félicitée.

5. ACCEPTATION DE 2 LEGS DE MME ESTHER LOCHER

Le vice-président laisse préalablement la parole au chef de dicastère.

M. Jean-Nat. Karakash (cc) exprime la gratitude du Conseil communal et de l'ensemble de la population envers Mme Locher qui a pris le soin d'intégrer dans ses dispositions testamentaires le

versement d'une somme considérable à notre commune, avec comme volonté que ce don généreux soit affecté à l'hôpital, à l'école, aux personnes handicapées et en soutien aux plus pauvres des citoyens. Ces vœux, le CC entend les respecter de la manière la plus correcte, raison pour laquelle, plutôt que d'inventer à la hâte une liste de projets qui ne seraient pas parfaitement aboutis afin de pouvoir affecter cette manne le plus rapidement possible, il préfère l'option de porter ces montants dans les réserves légalisées par le Législatif. En effet, leurs buts sont concordants avec les volontés de la défunte. Dès lors, l'Exécutif propose d'attribuer ces legs à raison d'un tiers à la réserve prestations sociales extraordinaires (B280.581) et à raison de deux-tiers à la réserve scolaire ordinaire (B280.210). Des projets pourront ainsi être développés avec le temps nécessaire jusqu'à leur maturité et être mûrement réfléchis et correctement construits. Ces propositions ont été soumises à l'exécuteur testamentaire de la défunte qui a également estimé qu'elles étaient conformes aux vœux de Mme Esther Locher.

Aucun membre de la CGF ne souhaitant s'exprimer, le vice-président ouvre la discussion générale.

M. Charles-Henri Tolck (PLR) indique que le groupe PLR votera sans hésitation, en exprimant sa gratitude à l'égard de Mme Esther Locher, l'arrêté tel que présenté par le CC acceptant ces 2 legs dont l'utilisation a été approuvée par l'exécuteur testamentaire.

M. François Oppliger (Soc.) relève que c'est avec reconnaissance et beaucoup de respect que le groupe socialiste a pris connaissance des legs très généreux de Mme Esther Locher. C'est un acte non seulement de générosité, mais c'est aussi et surtout un magnifique acte de solidarité envers les citoyens et les personnes que Mme Locher souhaite favoriser. En ce qui concerne la proposition du CC d'englober une partie de la somme de fr. 400'000.- à la réserve scolaire ordinaire, le groupe socialiste craint que ce montant soit noyé dans la masse et puisse être utilisé pour d'autres projets que ceux souhaités par la légataire. Aussi, il souhaiterait que ce don soit utilisé de façon ponctuelle afin de permettre à des familles dans le besoin de financer la participation de leurs enfants aux camps organisés par l'Ecole Jean-Jacques Rousseau de Val-de-Travers ou d'autres activités particulières qui ne pourraient être financées par les familles et en priverait leurs enfants. Le groupe socialiste estime que le CC devrait informer la CGF sur les engagements qu'il entend prendre avec le fonds concerné. Après ces quelques considérations, c'est de manière très respectueuse et avec toutes ses pensées et ses remerciements à Mme Locher que le groupe socialiste accepte ces legs et l'arrêté proposé.

M. Philippe Vaucher (POP) tient à exprimer toute la gratitude de son groupe envers Mme Esther Locher pour son don généreux. Il est néanmoins dubitatif sur le fait de répartir cette somme entre deux réserves. Le POP a les mêmes craintes que le groupe socialiste et ne souhaiterait pas que cet argent soit utilisé pour améliorer tout simplement le compte de fonctionnement de l'école en achetant par exemple du matériel qui aurait dû élarger au budget ordinaire communal. Raison pour laquelle, le groupe POP déposera une motion lors de la prochaine séance du Conseil général visant à avoir un meilleur contrôle démocratique des réserves. Il ajoute qu'à travers l'hôpital, le groupe POP peut imaginer que dans ses volontés Mme Locher pensait notamment aux personnes âgées. Malheureusement, avec l'affectation d'une partie de la somme dans la réserve prestations sociales extraordinaires ces personnes sont oubliées. Néanmoins, le POP acceptera l'entrée en matière sur ces legs, mais déposera une motion pour un meilleur contrôle des réserves.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le vice-président passe directement à l'examen de détail de l'arrêté. Il précise que la coquille à l'article 2 concernant le premier montant (265'0000 francs) a directement été corrigée. Il passe finalement au vote d'ensemble, **c'est à l'unanimité que le Conseil général accepte les 2 legs de feu Mme Esther Locher pour un montant total de fr. 400'000.-**, avec une profonde reconnaissance envers sa donatrice.

6. CREDIT DE FR. 190'000.-- POUR LA MISE A NIVEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DES VILLAGES DE BOVERESSE ET SAINT-SULPICE

Le vice-président laisse préalablement la parole au chef de dicastère.

M. Yves Fatton (cc) rappelle que cette dernière étape bouclera la mise à niveau complète de l'éclairage public des villages desservis par le Groupe E, soit Les Bayards, Buttes, Môtiers et enfin Boveresse et St-Sulpice. La puissance installée sera ainsi diminuée grâce au passage à des ampoules moins gourmandes en électricité. C'est ainsi que plus de fr. 7'000.- pourront être économisés de par la baisse de la consommation et environ fr. 6'500.- sur les frais d'entretien. Le coût total des travaux s'élève à fr. 245'000.- et le Groupe E y participe à hauteur d'une subvention de fr. 70'000.-, selon les critères de soutien définis en début de législature. Ainsi, le montant total de la demande de crédit se monte à fr. 190'000.-, prix à payer pour terminer cet assainissement. Après 4 ans, ce ne sont pas moins de 116'000 KWh qui pourront être économisés sur l'ensemble de la consommation de ces 5 villages. Dès lors, le CC invite le Législatif à approuver cette demande de crédit.

Aucun rapporteur de la CGF ne souhaitant s'exprimer, le vice-président ouvre la discussion générale.

M. Frédéric Mairy (Soc.) indique que c'est avec satisfaction que le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport. Il est évidemment entièrement favorable à cette demande de crédit et remercie le CC de cette démarche. Il espère que l'Exécutif aura la possibilité d'entreprendre également le même genre de mesures d'assainissement pour les villages desservis par la SEVT SA.

Mme Johana Eidam Vautherot (PLR) s'exprime au nom de son groupe : *« Le crédit de fr. 190'000.- soumis à l'approbation du groupe PLR ne présente pas d'enjeux particuliers. La mise à niveau de l'éclairage public est un projet mis en place sur plusieurs années et déjà approuvé pour les villages de Buttes, Les Bayards et Môtiers en 2010 et 2011. Il est agréable de constater que la commune se dote de technologies actuelles moins gourmandes en énergie et par conséquent en coût. La technologie LED est certes plus onéreuse à l'achat mais consomme beaucoup moins et ne demande qu'un changement après plusieurs décennies.*

Le gain engendré tant au niveau de l'économie d'énergie qu'au niveau du non-renouvellement des lampes permet d'autofinancer le crédit. Afin de pouvoir au final économiser la consommation d'électricité de plus de 40 ménages, le groupe PLR acceptera ce crédit. »

M. Vaucher (POP) indique que son groupe acceptera l'entrée en matière et l'arrêté tel que proposé. Il est content de constater que la commune continue sur cette bonne voie d'assainissement de ses installations visant à réduire sa consommation en énergie. Il s'interroge néanmoins sur quelques aspects, notamment s'il existe désormais des diodes électroluminescentes de fabrication européenne, voire suisse. Il nous rappelle que le Législatif a approuvé une motion pour des achats ou des investissements communaux issus d'une production sociale et écologique.

M. Roland Anker (UDC) précise tout d'abord que son groupe va accepter ce rapport sur l'éclairage public. Toutefois, il a personnellement une ou deux petites remarques. La première concerne la confusion souvent produite entre les notions de puissance et d'énergie. Il précise que jusqu'à présent, ce n'est pas le Watt qui est facturé mais plutôt le Kilowatt-heure. Ensuite, avant d'affirmer que cet assainissement est magnifique, il rend attentive l'Assemblée que l'électricité est distribuée tel un ruban. Le soir, les usines au fil de l'eau, thermiques et nucléaires continuent de fonctionner,

ce qui implique que de l'énergie électrique est encore à disposition et cette électricité ne peut malheureusement pas être stockée. Ce qui l'effraie un peu, c'est qu'à force de diminuer l'énergie de nuit, le KWh va augmenter car les frais des sociétés restent les mêmes. Il tire un comparatif avec la ville de La Chaux-de-Fonds qui avait pu limiter la consommation au mètre cube d'eau par personne après une campagne de sensibilisation. Le résultat a été positif, mais le prix du m³ a augmenté. De ce fait, lorsqu'un plan financier est établi sur 20 ans, il n'est pas certain que dans 10 ou 15 ans le prix du KWh de nuit sera le même ! Il tient également à souligner que les LED posent problème au niveau de leur recyclage. Il ignore si cette technologie est fabriquée en Suisse, mais à sa connaissance ces produits viennent davantage de Chine ou du Japon. Quoiqu'il en soit, du point de vue du recyclage de ces déchets, un grand point d'interrogation subsiste et il aimerait que l'Assemblée en tienne compte.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président passe la parole au chef de dicastère afin qu'il apaise certaines craintes.

M. Fatton (cc) remercie l'accueil favorable de la majorité des groupes. En réponse à la question du POP, il indique qu'il n'a malheureusement aucune information si ces LED sont construits en Suisse. Il confirme que les groupes qui vendent cette technologie disposent des homologations européennes. Dès lors, il se renseignera et apportera une information plus claire et précise lors d'une prochaine séance. En ce qui concerne la puissance installée, il précise à M. Anker qu'il est tout à fait d'accord avec lui, mais il ajoute que si aucune mesure d'assainissement n'est prise maintenant, la puissance actuelle équivaut au double de celle qui peut être obtenue grâce à la technologie LED. De ce fait, si rien n'est entrepris, le coût de l'énergie sera de toute façon élevé et il augmentera d'ici 15 ou 20 ans de manière exponentielle. Dans le sens que, si dans 10 ans les prix augmentent, ils augmenteront aussi pour les installations vieilles plus gourmandes que les technologies nouvelles. Le fait de se prémunir maintenant de ces éventuelles augmentations en diminuant tant la consommation en énergie que la puissance installée permet tout de même d'obtenir un coût de l'énergie moins cher qu'actuellement. Cette économie n'est donc pas négligeable. Sur le réseau de St-Sulpice, la diminution de la puissance installée grâce à ces mesures d'assainissement correspond à 50 %, cela implique une réduction égale de la consommation annuelle. Finalement, il précise que des filières de recyclage des LED existent même si elles sont dans des phases de balbutiements, notamment dans le domaine de l'automobile.

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le vice-président passe finalement à l'examen de détail de l'arrêté, puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte la demande de crédit de fr. 190'000.- pour la mise à niveau de l'éclairage public des villages de Boveresse et Saint-Sulpice**, tel que soumis par le Conseil communal.

7. INVESTISSEMENTS ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES LIEES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le vice-président laisse préalablement la parole au chef de dicastère.

M. Karakash (cc) rappelle tout d'abord les 3 axes prioritaires que le CC s'était fixé en début de législature, à savoir :

- ✓ Offrir des services communautaires, en assurant qualité et accessibilité pour tous les citoyens.
- ✓ Résorber de manière méthodique et volontariste le déficit structurel dont souffre la commune, sans augmenter le coefficient fiscal.
- ✓ Stimuler un développement démographique et économique en partenariat avec les principaux acteurs et dans le respect des principes de durabilité.

Avec ce rapport, c'est bien ce 3^{ème} axe qui est abordé dans une dimension importante. Il relève que les projets de développement dont fait l'objet ce rapport ont déjà été commentés que cela soit par le

biais de la presse ou au sein des groupes politiques et de ce fait, il ne pense pas qu'il soit nécessaire d'y revenir dans le détail, si ce n'est pour répéter que les centaines d'emplois qui seront créés sont pour notre commune une opportunité exceptionnelle. Une opportunité pour laquelle, le CC s'est battu est a beaucoup travaillé depuis la création de la commune, notamment avec les services cantonaux et communaux concernés de manière conjointe dès 2009, mais de façon encore plus intense en 2011. C'est ainsi que depuis presque un an, le CC planche de manière continue pour boucler le rapport présenté ce soir. Cette opportunité doit donc d'abord être concrétisée et les décisions qui doivent être prises par le Législatif ne sont que les autorisations qui permettent d'espérer la concrétisation de ces différents projets ! Rien n'est encore acquis définitivement tant que les documents ne seront pas signés, les bâtiments construits et les emplois créés. Durant ce laps de temps, nous restons dans la phase d'espoir fondée sur des objectifs concrets.

Cette opportunité devra encore et également être transformée pour améliorer l'image que la région dégage autour d'elle. Cet aspect était encore en déficit il y a quelques années, mais est sur une bonne voie désormais même lorsque Bilanz publie son classement. En effet, les échos sont positifs sur notre Vallée au-delà de ses frontières.

Il sera également nécessaire de faire en sorte que ces emplois soient avant tout une opportunité pour les citoyens vallonniers qui en ont besoin. Il est essentiel que des conditions soient mises en place pour valoriser le potentiel de main d'œuvre qui est déjà sur place et présent dans la région. C'est un enjeu également pour les entreprises de trouver les ressources humaines nécessaires à leurs ambitieux projets. Il faut saisir cette opportunité pour réduire le taux de chômage et le CC espère également pouvoir attirer de nouveaux habitants. Le CC souhaite aussi que les jeunes puissent se former notamment par le biais du centre d'apprentissage des fleurons. Les adultes ont également la possibilité de suivre les formations données par le CNIP. Ce centre est utile et le CC se réjouit qu'il perdure au Val-de-Travers.

D'autres enjeux concernant les marchés de sous-traitance qui s'ouvriront dans le domaine de la construction profitent également à notre tissu de PME. L'ensemble de ces projets de développement est une chance à saisir tout en travaillant à conserver les atouts et les richesses qui font aujourd'hui notre région et sa qualité de vie. Cela implique par exemple d'anticiper les problèmes de mobilité que ces projets ne manqueront pas d'engendrer avec une forte proportion de pendulaires. En effet, la région n'a pas les moyens, en termes démographiques ou de structures de formation, de répondre à l'ensemble de la main d'œuvre qui sera nécessaire pour ces entreprises. Il sera donc indispensable d'anticiper l'augmentation du trafic. Des études sont déjà en cours permettant de conserver une certaine cohérence urbanistique. Le souhait n'est pas de transformer la Vallée en parking géant, mais de conserver des zones de qualité. Ces projets permettent à notre région de poursuivre son développement. Beaucoup de ressources seront mobilisées, notamment au niveau de l'utilisation des terrains. Malheureusement, ces ressources sont quasiment épuisées, il n'y a bientôt plus de terrains disponibles pour les entreprises qui souhaiteront s'étendre par la suite. Toutefois, il s'agit également de l'enjeu pour disposer d'un pôle de développement économique. Le CC souhaite pouvoir répondre aux demandes et apporter des solutions pour les entreprises régionales et espère également pouvoir attirer d'autres entreprises actives dans différents secteurs. En effet, il n'est pas à oublier qu'un secteur qui se développe le plus dans une région représente également et malheureusement un risque.

M. Karakash rappelle ensuite que ce pôle sera mis en place par étapes selon une planification établie pour disposer d'une vision globale. La réalisation de ces étapes se fera au fur et à mesure des besoins. Le CC saisira les opportunités présentes pour réduire les enveloppes des importants investissements d'équipement à supporter par la collectivité. Il pense notamment aux périodes où les prix pratiqués par les entreprises sont plus élevés que d'autres en fonction des différents chantiers ouverts, en période de surchauffe ou de creux où elles acceptent de travailler à meilleur compte. Il oeuvrera dès lors pour mandater les entreprises de manière à réaliser ce pôle de développement de la manière la plus économique possible. Cependant, M. Karakash souhaite rendre attentive l'Assemblée qu'il n'est pas possible d'être un interlocuteur crédible face aux entreprises en leur proposant un terrain qui n'a pas d'adresse ou sur lequel l'alignement et les accès ne sont pas définis ou encore sur lequel la commune n'a pas le premier franc nécessaire à son équipement. Il est donc indispensable d'avoir ce temps d'avance, raison pour laquelle ces différentes demandes de crédit sont soumises au Législatif. En ce qui concerne le secteur de La Léchère à Couvet plus précisément, la phase 3 exige des études plus approfondies. C'est pourquoi,

ces développements seront portés à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil général, notamment en ce qui concerne la création de la desserte sur ce site et la revalorisation de l'ancienne usine Dubied. Les friches industrielles se revalorisent dans presque toute la Vallée, mais le site Dubied dispose encore de grands volumes et des surfaces importantes qui sont sous-occupées. La commune se trouve à l'aube d'une nouvelle ère de développement pour la région, il est temps de travailler tous ensemble d'arrache-pied pour en tirer le meilleur parti ! Il laisse dès lors les différents groupes s'exprimer et poser leurs questions et y répondra par la suite.

Aucun rapporteur de la CGF ou de la commission de l'urbanisme, de l'énergie et du développement durable (CUEDD) ne souhaitant s'exprimer, le vice-président ouvre la discussion générale.

M. Sven Schwab (Soc) prend la parole : « *Le groupe socialiste se réjouit du développement de notre vallée. Il salue le travail effectué par le Conseil communal en matière de promotion économique, mais également d'aménagement et d'urbanisme. Non seulement, le rapport contient trois grands projets concrets de développement ou d'implantation, mais il amène aussi une véritable stratégie d'aménagement des zones industrielles et de maîtrise du terrain.*

Une démarche globale comme celle-ci n'aurait jamais été possible sans la fusion des communes, on le voit très bien dans le cas du dossier Etel où les activités sont déplacées sur le territoire d'autres anciennes communes. Ce dossier est pour nous une preuve de plus des bénéfices de la fusion.

Alors que l'économie mondiale vit dans l'incertitude, nous constatons avec enthousiasme que notre industrie est en pleine croissance. Il s'agit d'une immense chance pour notre région, surtout lorsqu'on lit que des centaines d'emplois vont être créés. Cette chance, le groupe socialiste veut la saisir, et c'est à l'unanimité qu'il acceptera tous les arrêtés proposés.

Plus en détail, nous espérons évidemment que les trois grands projets cités dans le rapport vont tous aboutir positivement. Et nous nous réjouissons aussi des « effets positifs collatéraux », avec deux bonnes nouvelles supplémentaires sur notre secteur de production alimentaire :

- ✓ *On pense évidemment aux étangs de la pisciculture, dont nous sommes rassurés d'entendre qu'ils ne seront pas abandonnés, mais qu'ils vivront une nouvelle vie que nous espérons prometteuse.*
- ✓ *Et bien sûr aussi aux abattoirs, puisque nos bouchers pourront profiter d'une installation neuve dans la vallée, ce qui assure le lien de proximité entre l'élevage, l'abattage, la boucherie et le consommateur.*

Tous ces développements sont magnifiques, mais le Conseil communal a raison de dire qu'il ne suffit pas de nous réjouir, il faut agir pour relever plusieurs défis :

- ✓ *En premier lieu, nous voulons que le développement économique extraordinaire de la vallée permette aux jeunes et aux chômeurs de la région de trouver un emploi. C'est une priorité.*
- ✓ *Mais nous savons aussi que ça ne sera pas suffisant pour remplir tous les nouveaux postes de travail et les enjeux qui sont cités dans le rapport sont importants à nos yeux. Il faut donc anticiper l'arrivée de centaines de pendulaires en plus au niveau du trafic, aussi bien routes que transports publics. Et bien évidemment, il faut aussi profiter de l'occasion pour attirer de nouveaux habitants dans notre commune.*

Il faut réussir sur tous ces plans pour que l'essai soit véritablement transformé et le groupe socialiste attend donc avec impatience les propositions du Conseil communal sur ces différents points. Il faut faire vite si on ne veut pas rater le train ! »

M. Jacques Grandjean (PLR) fait l'intervention suivante : « *En préambule, ce rapport sera aussi bref que le sujet est vaste, même si le groupe PLR a longuement débattu de ce point 7 de l'ordre du jour. Car ce point ne se traite pas en un quart d'heure, car il s'agit de l'avenir de Val-de-Travers, de l'entier du Val-de-Travers.*

S'il est vrai que le Val-de-Travers a depuis des siècles été une région industrielle importante pour le canton, il est malheureusement vrai aussi que depuis quelques décennies il a passablement perdu de son attrait. C'est donc aujourd'hui une grande, mais véritablement une très grande chance, que nous avons de pouvoir redonner une nouvelle vie active à notre région.

Si les sujets du jour sont principalement des adaptations de zones industrielles, de mises à disposition ou de ventes de terrains, de réaménagements, etc., ce n'est qu'un début ! Cela implique à l'avenir beaucoup plus de choses, soit de repenser la région d'un point de vue urbanistique, d'un point de vue des transports ou de l'habitat, de la vie sociale, de l'écologie et bien entendu de l'économie de manière globale puis en détail. Ceci nous fait dire qu'il y aura encore beaucoup de travail pour la nouvelle législature.

Lors de nos débats, des questions ont été posées et ont obtenu réponses, ce qui nous fait dire que nous pouvons remercier le CC pour avoir saisi l'opportunité de nouvelles implantations, ainsi que pour les rapports qu'il a établis pour les différents points présentés aujourd'hui. Nous le remercions également d'être venu nous présenter ce vaste programme lors de notre séance de préparation et nous demandons qu'il continue de nous informer à l'avenir. Acquis à ces opportunités, qu'il faudra toutefois gérer, le groupe PLR acceptera l'ensemble des entrées en matière et des arrêtés. »

M. Alexandre Willener (UDC) s'exprime au nom de son groupe : « Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du rapport sur le développement économique au Val-de-Travers. Nous remercions le Conseil communal pour les démarches menées au cours des derniers mois pour établir d'excellentes conditions cadres permettant le développement de nos entreprises phares et l'implantation de nouvelles entreprises prometteuses.

A l'heure où trop d'entreprises quittent le canton de Neuchâtel ou sont en sérieuses difficultés, nous pensons ici à la raffinerie de Cressier, il est réjouissant de voir le Val-de-Travers faire preuve de dynamisme en matière économique.

Avant d'entrer dans le détail des différents arrêtés proposés ce soir, nous souhaitons faire deux remarques plus générales :

- ✓ Le rapport fait état de 500 postes de travail supplémentaires qui vont être créés à court terme chez ValFleurier, Etel et dans une nouvelle entreprise horlogère de prestige. C'est très bien, à la condition que ces nouveaux emplois ne soient majoritairement attribués à des travailleurs frontaliers. Nous demandons au CC d'ouvrir des discussions avec ces entreprises pour les inciter à donner la priorité à l'engagement de personnel résidant au Val-de-Travers ou ailleurs dans le canton. Si la réponse des entreprises est de dire que les personnes ne sont disponibles en raison de leurs capacités professionnelles, il faut leur demander de faire appel aux compétences de formation continue sur place, nous pensons ici au CNIP de Couvet, aujourd'hui sous-utilisé. En clair, il faut tout mettre en œuvre pour responsabiliser les directions des entreprises concernées pour qu'elles engagent local. Ce soir, notre Autorité, qui représente la population de Val-de-Travers, est prête à investir et à tout mettre en œuvre pour faciliter le développement ou l'implantation de ces entreprises. En retour, cette même population et celle du canton sont en droit d'attendre des places de travail locales. Idéalement, les perspectives d'emploi devraient conduire le Val-de-Travers vers un taux de chômage plus bas.*
- ✓ Le rapport fait état de la problématique des friches industrielles. Nous invitons le Conseil communal à se pencher rapidement sur ce problème. Nous pensons que ces friches offrent aussi des potentiels intéressants pour des petites et moyennes entreprises indispensables à un tissu économique diversifié. Il ne s'agit pas uniquement de favoriser les grandes entreprises qui peuvent soudain se retrouver face à des difficultés, avec des graves conséquences pour l'emploi. En matière de friches industrielles, il n'y a pas que le site Dubied, mais aussi d'autres usines qui ont cessé leur activité.*

Nous en arrivons aux différents projets proposés :

- ✓ Pas de remarques sur l'agrandissement de ValFleurier, nous accepterons l'arrêté n°1.*
- ✓ Concernant Etel, nous avons clairement des doutes sur la viabilité de l'entreprise Biofish SA. Celle-ci est notamment conditionnée à l'octroi d'un crédit d'investissement agricole par le canton. Or, à ce niveau, rien n'est acquis au vu de l'état des finances cantonales. Dans ce*

sens, nous saluons la prudence du CC qui se réserve le droit de récupérer le terrain si l'entreprise en formation ne le récupère pas d'ici 7 ans. Nous voterons donc aussi l'arrêté 2.

- ✓ En ce qui concerne les arrêtés 3 et 4 la majorité du groupe les acceptera, mais en ce qui me concerne je m'abstiendrai sur ces 2 arrêtés. Clairement, je me demande s'il est indispensable de maintenir un abattoir au Val-de-Travers, notamment au vu du coût de construction d'une nouvelle installation. Certes, Etel a décidé de financer intégralement une telle construction. Tant mieux, mais je pense que cet argent pourrait être mieux investi, comme pourrait aussi l'être celui de la commune, quelle que soit la variante qui devrait voir le jour. Il existe en effet un abattoir relativement récent aux Ponts-de-Martel qui au vu de l'augmentation des abattages doit être agrandi et mis aux normes exigées pour un abattoir dépassant les 1'000 tonnes. L'investissement est conséquent, de l'ordre de plus de 2 millions de francs. Il nous paraîtrait plus judicieux d'envisager que les quelque 150 tonnes du Val-de-Travers pourraient sans problème être absorbées par le futur abattoir agrandi des Ponts-de-Martel, dont le projet est en voie de finalisation. Selon les informations dont je dispose, il n'y a eu aucune discussion entre les responsables de l'actuel abattoir du Val-de-Travers, la commune et les responsables de l'abattoir des Ponts-de-Martel, ni d'ailleurs avec les instances vétérinaires et agricoles cantonales. Nous demandons que cette discussion ait lieu. Il est en effet aberrant de procéder à des investissements conséquents dans des installations identiques à 18 km de distance, dans un secteur aussi sensible et coûteux que celui des abattoirs. Je le répète ceci est un avis personnel.
- ✓ Le groupe UDC acceptera l'arrêté 5 pour l'équipement de la zone de La Léchère, notamment au vu de la réalisation prévue en 2 étapes. La seconde étape sera à faire en fonction des demandes concrètes à venir.
- ✓ Enfin, nous acceptons aussi l'achat des 2 parcelles d'Analytecon SA qui redonne à la commune un peu de disponibilités en terrains constructibles. Tout au plus, il nous intéresserait de savoir quel avait été le prix d'achat au m² de ces terrains à l'époque et s'ils avaient été vendus par la commune de Couvet ? »

M. Santiago (Les Verts) prend la parole à son tour : « Nous remercions le CC pour le rapport à l'appui de ce dossier important de développement de fleurons industriels du Vallon. En première lecture, on peut se réjouir qu'en ces temps de conjoncture économique globalement toujours aussi perturbée, ces entreprises ont l'intention de créer quelques 500 places de travail dans notre région pour soutenir leur croissance.

Il convient donc de saluer les efforts du CC et des partenaires de l'Etat pour favoriser les projets de croissance de ValFleurier et d'Etel, ainsi que le projet d'implantation d'une troisième entreprise, dont le CC ne veut pas citer expressément le nom, mais qui est connu de la presse et de toute la République ; pour notre part, nous lui donnerons donc le nom de code « fraction d'orange ».

Le CC nous parle de ces projets avec un optimisme impressionnant voire débordant, ce qui est somme toute logique de sa part, mais cet optimisme nous paraît quelque peu excessif. Si vous permettez cette image, nous considérons que nous ne sommes pas tout à fait en présence d'un panier de fruits bien garni, mais plutôt devant une salade de fruits plus ou moins disparate et pour l'heure mal équilibrée.

En effet, nous ne partageons pas entièrement l'avis du CC sur plusieurs points : les raisons de l'attractivité et du dynamisme de la région, le phasage pour l'équipement de La Léchère, et enfin le manque de garanties sur plusieurs aspects d'un développement qualitatif, tout aussi importants à nos yeux.

Les raisons invoquées par le CC qui font aujourd'hui l'attractivité de la région sont notamment la fiscalité très concurrentielle, le prix modeste des terrains et enfin l'absence de bouchons dans le trafic routier pour les frontaliers. Le CC devrait mettre davantage en avant le savoir-faire des travailleuses et travailleurs locaux ou la qualité professionnelle et humaine de l'ensemble des Vallonniers.

Le CC a aussi évoqué qu'une proportion d'environ 20 % des places nouvellement créées pourraient directement bénéficier à des employés locaux, le reste de la main-d'œuvre provenant des

travailleurs hors du district et des frontaliers. Compte tenu de l'engagement financier et du risque que représente ce dossier pour la commune, nous aurions préféré que cette proportion puisse être doublée à 40 %.

Comme souvent, le rapport nous est présenté de manière relativement précipitée ; on a pu encore le vérifier lors des consultations et débats en commissions, ce qui nous a laissé l'impression que le CC court après plusieurs lièvres à la fois, avec le risque que cela comporte. Pour notre part, que ce soit vis-à-vis du Conseil général, de la population mais aussi des interlocuteurs des entreprises, nous préférons une politique plus posée selon le dicton « un tien vaut mieux que deux tu l'auras ».

En d'autres termes, nous estimons que les 3 étapes prévues pour l'équipement de la zone industrielle à Couvet auraient dû faire l'objet de 3 demandes de crédit présentées séparément :

- ✓ la première phase de fr. 700'000.- pour l'implantation à court terme de « fraction d'orange » ;
- ✓ une fois cette implantation confirmée et bien engagée, la deuxième demande de 1,7 million de francs pour la partie sud, qui aurait dû être adressée au CG au cours de la prochaine législature. L'utilité de cet investissement n'est pas vraiment démontrée, alors que d'autres parcelles déjà viabilisées et disponibles existent encore dans la partie nord de La Léchère;
- ✓ puis la troisième étape selon la nécessité, en espérant que le projet de nouvelle gare prévue par le Plan directeur régional ne soit pas repoussé aux calendes grecques.

Concernant le dynamisme économique de la région, le CC s'appuie logiquement sur le nombre de places de travail créées, mais il peine à mentionner les autres volets qui fondent un développement véritablement durable et pleinement maîtrisé : les aspects sociaux et les aspects environnementaux.

Sur le plan social, les entreprises horlogères prennent leurs responsabilités et elles ont une bonne convention collective de travail, et on espère que celle-ci serve d'exemple pour d'autres grandes entreprises, en particulier pour Etel. En effet, on ne peut pas être pleinement rassuré dans ce cas ; car si la vague d'une centaine de licenciements en 2009 est aujourd'hui un douloureux souvenir, il paraît que les employés qui ont été réembauchés à peine un an plus tard n'ont pas forcément retrouvé les mêmes conditions salariales.

Sur le plan urbanistique, plusieurs aspects sont rapidement évoqués dans le rapport, comme la mobilité et la revalorisation des friches industrielles, mais sans véritable garantie qu'ils aboutissent à des concrétisations à moyen terme. Un plan de mobilité pour les entreprises se justifie d'autant plus aujourd'hui dans le cadre de ces projets. Pour rappel, le groupe Richemont en a mis un en place à la Vallée de Joux. Nous considérons qu'il ne faut pas attendre que les nuisances du trafic deviennent insupportables autour de Fleurier pour que les partenaires se mettent à plancher sur un plan de mobilité.

De plus pour chaque usine nouvellement créée, une surface supérieure à celle de l'usine est attribuée, prélevée, sacrifiée - c'est comme vous voudrez -, pour y parquer les voitures des employés pendant leur temps de travail. Dans le cas de ValFleurier, soustraire à nouveau des terres agricoles, qui deviennent rares au Vallon alors qu'elles ont pour vocation première de produire de la nourriture et qu'une crise alimentaire menace, ce n'est pas du tout rationnel en 2012. C'est un véritable gaspillage du territoire agricole, que nous n'avons pas le luxe de nous permettre. C'est pourquoi nous demandons au CC de chercher une solution pour que la surface déjà consacrée au parking actuel puisse être mieux utilisée, par exemple pour un étage supplémentaire, qu'il soit enterré ou semi-enterré. Certes cela risquerait de rehausser la hauteur des constructions, mais dans une limite supportable pour le paysage et autrement plus judicieuse afin d'optimiser les zones disponibles, qu'elles soient industrielles ou agricoles.

Aujourd'hui on n'a pas plus de garantie que la friche industrielle Dubied soit réhabilitée, et alors que les montants financiers deviennent très vite conséquents - probablement que le total pour l'ensemble de la zone industrielle de Couvet sera à plus de 6 millions de francs -, on doute que la commune puisse continuer à augmenter son endettement sans aucune retenue. Du coup et sans contribution de la part du canton et de la Confédération, certains propos du CC pourraient rester au stade des belles déclarations d'intentions.

On ne dispose toujours pas du Plan directeur d'aménagement, mais les modifications de plans des villages se succèdent les unes après les autres ; peut-être qu'avec beaucoup de patience, on aura le plan régional une fois que tout aura été changé, donc après le fait accompli - une fois de plus !

Enfin le CC vante l'environnement et le cadre naturel de la région pour accueillir les entreprises et les futurs habitants, mais un développement vraiment durable doit s'appuyer et être accompagné par une politique résolue de protection de la nature et du paysage. Au passage, permettez-nous de souligner qu'à notre connaissance, celle-ci n'existe pas encore, et elle ne paraît pas faire partie des intentions de l'Exécutif, ce que nous déplorons. Honnêtement, on aurait apprécié que le CC fasse preuve du même empressement pour engager en parallèle des initiatives sur ces aspects qualitatifs.

Vous l'aurez compris, ce rapport semble réjouissant et peut susciter de l'enthousiasme, car le cycle conjoncturel est favorable dans ces domaines d'activités, et ce malgré d'autres crises économiques et financières, imposées par la mondialisation et l'ultralibéralisme et qui se succèdent à un rythme effréné. Mais à notre humble avis, dans ce plat de dessert qui nous est servi, il y manque particulièrement certains fruits, tandis que d'autres pourraient se révéler remplis de pépins et avec une saveur laissant un arrière-goût amer.

C'est pourquoi nous ne voulons pas verser dans l'euphorie - on a toujours en mémoire les déboires industriels de la fin des années 80 - et le chemin est encore long avant de pouvoir proclamer que la nouvelle ère de développement, esquissée par le CC avec un consentement du CG, soit une véritable réussite pour la région et sa population. »

M. Vaucher (POP) indique que c'est avec beaucoup d'intérêt et de plaisir que le groupe POP a pris connaissance de ce rapport. Il est heureux, en tant que parti du travail, de la nombreuse création d'emplois engendrée par l'implantation de ces diverses industries. Il insiste sur la priorité de privilégier l'emploi local dans le but de diminuer le taux de chômage présent à Val-de-Travers et d'attirer de nouveaux citoyens, afin de faire vivre le commerce local et les sociétés. Il est donc indispensable de penser également à la création de logements, si possible à loyers modérés, de manière à ce que les gens s'installent et restent à Val-de-Travers. Cela résoudra ainsi une petite partie du problème lié au trafic frontalier.

Le groupe POP insiste également sur le fait que ces entreprises deviennent des acteurs de la formation, qu'elles poursuivent avec les centres de formation existants dans la région et prennent l'engagement de former les jeunes, de manière à ce qu'en sortant de l'école, ils aient eux-aussi l'opportunité de se former à Val-de-Travers, qu'ils aient leurs racines ici, puissent s'investir et ensuite faire profiter l'ensemble de la région de leurs compétences.

Il souhaite que ces entreprises génèrent beaucoup d'emplois et non de grands espaces vides avec peu de main d'œuvre. Il insiste pour qu'elles soient signataires des conventions collectives de travail.

Il remercie ensuite le CC pour sa vision en matière de transports, notamment l'idée de créer de nouvelles haltes. Celle de la Léchère à Couvet permettra aussi à la population d'avoir un accès facilité aux installations sportives du CSR.

Enfin, last but not least, le groupe POP ne partage pas l'idée qu'un abattoir soit un luxe. L'idée est de penser global et de consommer local. Beaucoup d'agriculteurs font le choix de faire de la vente directe et moins il y aura d'intermédiaires et plus les produits pourront rester dans notre territoire et plus l'ensemble de la population en sera bénéficiaire. Le POP acceptera donc l'entrée en matière et les différents arrêtés proposés.

M. Karakash (cc) remercie tout d'abord la plupart des groupes pour leur accueil enthousiaste et répond ensuite aux différentes questions posées qui touchent au domaine de l'économie, laissant le soin à M. Mermet, chef du dicastère de l'urbanisme et du développement durable (DUD) d'apporter les réponses aux interrogations liées à l'urbanisme.

La volonté, comme celle des groupes, est bien évidemment de favoriser l'embauche locale. C'est une priorité pour le CC. L'écho est positif, ce d'autant plus que les entreprises sont implantées dans la région depuis un certain temps. Certaines, dont le CC craignait, qu'elles ne se soucient pas de cette question, souhaitent travailler à une stratégie permettant, soit d'attirer leurs employés à s'installer ici, soit à procéder à de nouveaux engagements si possible localement. M. Karakash replace la forte concurrence existante dans le domaine de l'horlogerie pour recruter de la main d'œuvre. Il est avéré que les employés proches de leur lieu de travail sont plus fidèles à leur

employeur que ceux astreints à plusieurs heures de déplacements. C'est donc par la conviction que le CC collaborera avec les entreprises pour les inciter à engager localement et avec les services cantonaux pour anticiper les besoins en main d'œuvre de ces entreprises dans le cadre du suivi des dossiers des demandeurs d'emploi et des jeunes sortant de formation. Le CC ne souhaite pas user de discours de contraintes dans ce domaine mais préfère convaincre. En effet, il est parfois difficile d'arriver au but à atteindre sous la contrainte et il ne souhaite pas se mordre les doigts d'avoir placé les exigences trop hautes.

Les friches représentent effectivement un potentiel important pour les entreprises régionales. Les locaux revalorisés permettent souvent des solutions flexibles au niveau des installations. Cet aspect est positif et utile pour le développement de projets. Le CC, en collaboration des services cantonaux, a débuté la réflexion principalement sur l'ancien site Dubied, pas encore sur les autres sites de la région. Il précise qu'il est prêt à en discuter, si les membres du Législatif ont d'autres exemples de friches à revaloriser et sur la manière de le faire. Il ajoute que depuis une année, une forte demande de réaffectation de locaux existe. Néanmoins, il souligne que la réaffectation d'anciens locaux est parfois plus chère que des constructions nouvelles. Le CC travaille sur cette question.

En ce qui concerne Biofish SA, M. Willener se montre moyennement confiant par rapport à son potentiel de succès, M. Karakash tient à souligner que son business plan peut être qualifié d'excellent pour une telle entreprise. Certes, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une start-up et que son existence dépend de la réalisation et de la conjonction de nombreux facteurs et il n'est pas absolument certains, comme toutes les entreprises en démarrage, qu'elle puisse se concrétiser. Il ne peut que confirmer l'existence de ce risque présent pour toutes les entreprises en création.

Par rapport à la remarque liée aux abattoirs, il précise que le CC a travaillé avec les partenaires présents, Etel SA, l'Etat et les autres acteurs du site à la recherche de solutions ensemble avec une vision globale. Les abattoirs de Val-de-Travers sont une entité privée, il s'agit précisément d'une société coopérative qui ne souhaite pas se déplacer hors Val-de-Travers. La question a été évoquée et cela ne fait pas partie des options qu'elle envisage. Compte tenu de cette condition, soit la société des abattoirs trouve un terrain ailleurs qu'à Môtiers au Vallon, soit elle ne part pas. Le CC n'a donc pas discuté ou remis en question les objectifs de chaque entreprise, mais a tenté de trouver des solutions pouvant y répondre en contribuant le plus modestement possible, afin d'engager le moins de dépenses effectives dans le cadre de l'ensemble du dossier. Le CC n'a donc à aucun moment jugé s'il s'agissait d'une bonne ou d'une mauvaise chose que d'étudier ou non un rapprochement de la société coopérative du Val-de-Travers avec l'abattoir régional des Ponts-de-Martel. Le CC est pour sa part content que les bouchers du Val-de-Travers puissent disposer d'une source de revenus supplémentaires ou de charges en moins liées à l'abattage dans la région et il ignore si cela serait possible aux Ponts-de-Martel, bien que la distance ne soit pas très longue.

Au sujet de l'acquisition des terrains appartenant à Analytecon SA, M. Karakash ignore à quel prix cette société les a achetés. Mais comme elle était la première à s'implanter dans la zone et qu'il a en tête quelques discussions avec des entreprises qui s'y sont implantées plus tard, il pense que c'était inférieur à fr. 10.- m². Il relève que la commune dispose d'un droit de réméré, aussi le prix de cette entreprise reste très correct par rapport aux exigences qu'elle pourrait avoir. Elle a d'ailleurs reçu des offres nettement plus élevées, mais pour une partie des parcelles uniquement. La société a été d'accord de jouer le jeu avec notre commune alors qu'elle aurait pu obtenir une plus-value plus importante en vendant ses terrains à des privés.

Pour le groupe des Verts, il regrette que M. Santiago ait un discours autant emprunt de sinistrose. A l'entendre, il se demande s'il ne serait pas plus simple de construire un barrage à Noiraigue et de revitaliser les lacs du canton en en créant un supplémentaire ! M. Karakash n'estime pas que l'optimisme dont le CC fait preuve peut être qualifié d'excessif. D'autres se seraient encore davantage réjouis. Il est conscient des enjeux et des risques. Il y a une véritable volonté à diversifier le tissu économique de la région. Il cite notamment l'envie de l'Exécutif à attirer également des entreprises fournissant les manufactures et même des industries œuvrant dans d'autres secteurs afin d'améliorer cette problématique. C'est en effet en attirant ces sous-traitants que des entreprises compétentes dans d'autres domaines seront intéressées à leur tour de s'implanter dans la région. Il relève que c'est de cette manière que cela s'est notamment produit lorsque le secteur de la microtechnique s'est implanté dans le canton. Cela exige toutefois de longues démarches et un

important travail de fond. Dans ce sens, il ne faut pas passer à côté des marchés et des opportunités qui se présentent. Le CC est donc enthousiaste mais garde en tête les enjeux.

En ce qui concerne les raisons d'attractivité de la région, certes il est possible de vouloir que cela soit autre chose que ce qu'elles sont, mais heureusement ou malheureusement, elles sont celles que les entrepreneurs définissent. En effet, lorsque le CC essaie de convaincre des entreprises à s'installer dans la région et que cette question est discutée, les éléments-clés qu'elles trouvent positifs sont les voies de communication dégagées et le bassin de main-d'œuvre frontalier. Ce sont ces deux critères principalement qui les attirent et non le savoir-faire local de Val-de-Travers comme le CC ou le Législatif pourrait l'espérer, mais le savoir-faire au sens large, soit de Neuchâtel à Pontarlier et de La Chaux-de-Fonds à Yverdon. D'autres critères sont jugés intéressants, à savoir le prix des terrains et la fiscalité. Ce sont donc pour ces raisons que les entreprises trouvent notre région attractive.

Le groupe des Verts souhaite que le 40 % des emplois nouvellement créés soit mis au bénéfice de la main d'œuvre locale, M. Karakash explique que le CC a évoqué une proportion d'environ 20 % mais tient à souligner qu'au final la décision ne lui appartiendra pas. Il souhaite collaborer pour que toutes les conditions soient réunies pour que les citoyens de la région puissent trouver des places à travers ces futurs emplois. Mais c'est d'abord aux demandeurs d'emplois de remédier aux problèmes de réinsertion en s'investissant dans de nouvelles formations. Il n'est pas possible de retourner le problème et que ce soit la collectivité qui impose clairement au citoyen lambda de travailler au sein de telle ou telle entreprise et vice versa, sinon la région se transformerait en Union soviétique, vu les difficultés que le bloc communiste de l'époque a connues dans son fonctionnement économique elles ne sont pas à négliger.

Pour quelles raisons les 2 phases d'aménagement de la zone industrielle de La Léchère n'ont pas été séquencées distinctement, M. Karakash explique que c'est notamment car les demandes liées à la partie Sud de la zone sont pendantes et le CC souhaite pouvoir y répondre. L'Exécutif aurait certes pu présenter la seconde phase lors d'une prochaine séance du Conseil général. Dès lors, si le Législatif estime que cela fait du sens, il est encore possible de découper cette seconde phase et d'amender l'arrêté soumis. Toutefois, M. Karakash tient à souligner que si le Législatif souhaite attendre davantage, il passera probablement à côté de projets qui ne font partie ni du domaine de l'horlogerie ou de la microtechnique. Dès lors, il espère qu'ils pourront se réaliser et le CC y travaillera.

Au sujet des conditions de travail chez Etel SA, en connaissant le fonctionnement et les conditions offertes dans cette entreprise M. Karakash ne peut laisser dire le parti des Verts. En effet, il sait qu'Etel est une des entreprises qui tirent les salaires du Val-de-Travers à la hausse parce qu'ils sont alignés sur des standards suisses dans un contexte où toutes les entreprises s'arrachent les compétences. Cette entreprise doit rester compétitive dans les conditions de travail qu'elle offre et n'a pas à en rougir. Pour revenir sur le communiqué de presse du CC du 10 février 2009 sur le licenciement collectif d'Etel et la suppression de 100 emplois, M. Karakash tient à relever que depuis, cette société a créé plus de 200 emplois. Il ajoute que cette dernière, tout comme la manufacture ValFleurier jouent le jeu en matière de formation et financent un pôle d'apprentissage dual qui prend le relai des écoles des métiers que l'Etat refuse de financer de manière suffisante pour assurer malgré tout une offre de formation de qualité, qui plus est au Val-de-Travers en partenariat du CNIP. Aussi, le CC est véritablement reconnaissant envers ces sociétés pour l'effort qu'elles fournissent dans ce domaine.

Il réagit ensuite à une remarque du rapporteur POP, il est vrai que le CC souhaite attirer des gens dans la région pour réduire les pendulaires, mais il doit également travailler pour que ces pendulaires même s'ils décident de ne pas s'installer ici, y vivent davantage car ils représentent également une clientèle pour nos commerces locaux.

Sur l'aspect financier, le chef du dicastère peut comprendre les remarques de M. Santiago. Mais il tient à souligner que la dette est désormais inférieure à celle que Val-de-Travers avait héritée de la fusion des anciennes communes. Le montant global de cette dette a d'ores et déjà été réduit et Val-de-Travers reste la seule commune neuchâteloise à n'avoir jamais connu les chiffres rouges. Le CC espère que cela durera et précise que la situation n'est pas aussi critique que celle qui a été vécue par le passé.

Finalement, M. Karakash laisse la parole à son collègue pour traiter les questions liées aux plans de mobilité, aux parkings et à la densification des zones industrielles.

Durant l'intervention de M. Karakash, à 21h05, M. Salvisberg (Les Verts) a pris place au sein de l'Assemblée.

M. Christian Mermet (cc) tient à compléter les explications données sur la création d'emplois et les domaines de réinsertion. Il souligne qu'ECOVAL a eu des liens étroits avec Etel SA et a notamment permis aux personnes en difficulté de retrouver un emploi au sein de cette société. Aussi, il estime que le CC peut être fier de ces succès. Il indique que, si nous n'avons pas de système soviétique, nous possédons un système proactif dans la réinsertion et même grâce à ses moyens modestes, la commune joue un rôle essentiel dans la manière de vouloir permettre aux personnes de se réinsérer dans le marché du travail.

Aux inquiétudes liées au développement industriel, il rappelle que tout ce qu'implique ce projet concerne la densification des terrains industriels visant à protéger les parcelles qui sont actuellement vierges. Cette démarche se veut respectueuse de l'environnement et est un critère important pour Val-de-Travers.

En ce qui concerne les plans de mobilité, M. Mermet précise que cet outil est obligatoire pour les entreprises qui dépassent un certain nombre d'emplois. La manufacture ValFleurier devra notamment fournir ce plan et l'associer à sa demande de permis de construire. Ce plan doit prendre en compte les trajets des employés pour se rendre sur le lieu de travail et les moyens disponibles, tels que les transports publics, les véhicules et les places de stationnement. Ce document peut également contenir des mesures incitatives et parfois contraignantes pour obliger les employés à pratiquer le covoiturage ou à utiliser les transports publics. Il précise que ce document devant être déposé en même temps que la demande de permis de construire, il sera mis à l'enquête publique et chacun pourra le consulter le moment venu. Il ajoute que des parkings souterrains dans une région où des nappes phréatiques sont nombreuses ne sont pas raisonnables. Néanmoins, il existe des projets ambitieux en zone industrielle de Couvet via la construction des bâtiments sur pilotis et permettant ainsi aux véhicules de se parquer sous les fondations. Cette manière de procéder permet de ménager le territoire et d'éviter la construction de gigantesques parkings en plein air. Ces questions font partie des réflexions et feront certainement partie des critères de développement. M. Mermet ajoute que cela est possible en raison de l'existence d'un tissu économique de qualité qui a les moyens et les ambitions de se développer dans le respect de la qualité de vie et du respect du paysage. Il ajoute que les projets prévus sur Couvet font état d'un bilan neutre en CO₂ et cela respecte ainsi l'image que le CC souhaite véhiculer sur la région verte qui est la nôtre. En effet, nous ne disposons pas de lac ou d'autoroute, mais bien d'autres qualités, donc autant les mettre en valeur de la manière la plus optimale possible pour rendre la région plus attractive.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, le vice-président passe à l'examen de détail et ensuite au vote d'ensemble des 6 arrêtés et des 2 modifications de plans.

- 1. L'arrêté n°1 relatif à la vente de terrain à détacher du domaine public communal (DP 105) du cadastre de Buttes à Richemont International SA est accepté par 37 OUI et une abstention.**
- 2. L'arrêté n°2 relatif à la vente de terrain à détacher de la parcelle 1154 du cadastre de Môtiers à Biofish SA est accepté par 37 OUI et une abstention.**
- 3. C'est par 35 OUI et 3 abstentions que le Conseil général approuve l'arrêté n°3 concernant la demande de crédit de fr. 125'000.- pour l'aménagement de la parcelle 3108 du cadastre de Fleurier et l'octroi d'un droit de superficie.**
- 4. La demande de crédit de fr. 200'000.- pour l'aide au déplacement de l'abattoir du Val-de-Travers est approuvée par 36 OUI et 2 abstentions (arrêté n°4).**

5. L'arrêté n°5 relatif à la demande de crédit de fr. 2'400'000.- pour l'équipement et les transactions immobilières découlant de la zone industrielle de la Léchère à Couvet est accepté par 36 OUI et 2 abstentions.
6. L'arrêté n°6 autorisant l'achat de 2 parcelles de terrain sur la zone industrielle de la Léchère à Couvet est également accepté par 37 OUI et une abstention.
7. La modification partielle du plan d'alignement de Buttes est approuvée à l'unanimité.
8. C'est par 36 OUI et 2 abstentions que le Législatif accepte la modification partielle du plan d'alignement de Couvet.

8. MODIFICATION DU PLAN D'AMENAGEMENT DE BUTTES

Le vice-président précise que ce rapport présente 2 modifications partielles, une pour le plan d'aménagement local de Buttes, secteur « Possena » et l'autre pour le plan de degrés de sensibilité au bruit, même secteur. Il laisse préalablement la parole au chef de dicastère.

M. Mermet (cc) précise que ces modifications émanent de l'initiative des propriétaires privés des parcelles concernées. Leur requête a trouvé écho auprès du CC qui l'a jugée pertinente et cohérente avec sa volonté de valoriser l'habitat dans le village de Buttes. Il rappelle que ces zones étaient à la base soumises à plan de quartier, car au-delà de 3'000 m² les Autorités souhaitent mener une réflexion globale sur l'aménagement en équipement et en dessertes. Cette classification se faisait également tout naturellement en zone de moyenne densité. Après analyse, il s'avère que ce secteur est très proche d'un habitat en faible densité et la volonté du CC est davantage de concentrer l'habitation en moyenne densité dans les zones proches des transports publics. Ces deux parcelles longent déjà une route, de ce fait, la création de dessertes n'est pas nécessaire et l'équipement est déjà existant. Ainsi, l'obligation de plan de quartier n'est pas indispensable, raison pour laquelle il est proposé de la supprimer par le biais de cette modification partielle du PAL de Buttes. Le passage de ce secteur en zone de faible densité permettra la construction de 2 à 3 villas individuelles. Un talus d'environ 776 m² présent sur le bien-fonds 2979 est inconstructible de par sa configuration. Dès lors, il semble également opportun de réduire partiellement la zone à bâtir de cette parcelle au profit de la zone agricole. Raison pour laquelle le plan de degrés de sensibilité au bruit doit être corrigé pour que la partie de 776 m² affectée à la zone agricole ne soit plus soumise audit plan. L'enjeu est modeste mais cela permet de classer ces parcelles de manière cohérente par rapport à l'ensemble du village. Cette adaptation permet également de répondre aux besoins des propriétaires, raison pour laquelle le CC invite le Législatif à l'accepter.

Aucun rapporteur de la CUEDD ne souhaitant s'exprimer, le vice-président ouvre la discussion générale.

M. Christophe Calame (PLR) prend la parole au nom de son groupe : *« Il est vrai que l'obligation de déposer un plan de quartier pour un propriétaire qui souhaite construire une villa sur son propre terrain dans un secteur tel que celui de « Possena » n'a pas beaucoup de sens. Dès lors, le groupe PLR ne voit aucun inconvénient à modifier le plan d'aménagement local de Buttes afin de permettre la création d'habitats individuels dans une zone résidentielle à faible densité. Cette modification inclut également la rétrocession d'une partie de la parcelle de la zone résidentielle à la zone agricole. La partie de ce terrain ne présente certes aucun intérêt à des fins de construction mais n'en présente pas plus pour la zone agricole s'agissant d'un talus inexploitable pour quoi que ce soit.*

Le groupe PLR souhaite attirer une nouvelle fois l'attention du CC sur le fait que la Rue du Ruisseau et le secteur Possena sont la carte de visite du secteur résidentiel de Surville, sur lequel nous souhaitons vivement voir un développement à court ou moyen terme. Il est donc important que le CC continue ses efforts pour s'assurer du respect des règles en matière de salubrité publique dans ce quartier en développement dans le village de Buttes.

Nous souhaitons finalement mentionner notre étonnement quant à l'absence d'un arrêté du Conseil général pour autoriser la signature de cette modification du PAL. Nous comprenons qu'il s'agit d'une pratique correcte et utilisée mais constatons tout de même ce qui suit : Les frais supportés par la commune pour la réalisation du rapport technique sont à la charge des propriétaires des biens-fonds. Ce fait est mentionné dans le rapport du CC certes, mais il aurait aussi pu faire l'objet d'un alinéa dans un arrêté du Conseil général. Le groupe PLR acceptera cette modification du plan d'aménagement local de Buttes. »

M. Jean-Paul Chédel (UDC) fait l'intervention suivante : *« C'est avec une très grande attention que nous avons parcouru le rapport relatif à une modification partielle du plan d'aménagement local de Buttes.*

Je tiens à remercier les auteurs de ce rapport, qui est très bien conçu avec des photos de la situation géographique et topographique au Nord de la localité du secteur « Possena ».

Le bien-fonds 2979, propriété de la famille Fragnière sera réduit de 776 m² qui retournera en zone agricole, et le solde de la parcelle passera en habitat de faible densité et cela permet de supprimer le plan de quartier qui est très onéreux. Le dépôt de plans suffira à maîtriser l'urbanisme. Sur le plan de la parcelle, il faudra pour la construction future tenir compte d'un mûr en pierre sèche, et pour la parcelle 2980 des arbres fruitiers qui sont dans l'inventaire de Buttes. Ces éléments devront aussi être pris en compte pour une future construction.

Les 2 parcelles ne font pas partie des sites pollués et il n'y a pas de danger naturel, c'est une très bonne nouvelle. Mais il faudra juste se prémunir contre le radon.

Suite aux explications données par le chef du dicastère lors de notre séance de groupe, l'UDC votera oui pour l'entrée en matière et acceptera les modifications telles qu'elles sont présentées. »

M. Laurent Devenoges (Soc) remercie les auteurs de ce rapport au nom de son groupe qui acceptera ces modifications à l'unanimité.

M. Mermet (cc) précise que cette procédure d'approbation des modifications de plans est recommandée par le service des communes pour éviter la prolifération de documents à objectif identique. Toutefois, il comprend la remarque du groupe PLR et fera le nécessaire pour répondre à ce souhait à l'avenir. Il confirme que le CC veillera à faire respecter les règles de salubrité et de propreté dans ce secteur. Il précise finalement que le plan de quartier de Surville est à bout touchant et sera prochainement présenté aux membres du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le vice-président passe au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte les modifications partielles des plans d'aménagement local et de degrés de sensibilité au bruit de Buttes pour le secteur « Possena ».**

9. MOTIONS ET PROPOSITIONS

A) MOTION DU GROUPE POP INTITULEE « VAL-DE-TRAVERS, COMMUNE SANS OGM »

Le vice-président laisse la parole à l'auteur de cette motion.

M. Vaucher (POP) relève qu'une large majorité du peuple neuchâtelois s'est prononcée en faveur d'un moratoire sur les OGM. Ce moratoire est fédéral et le groupe POP n'est pas sûr qu'il soit reconduit à terme. Dans cette idée, il souhaite inscrire le principe, puisqu'il s'agit avant tout d'une déclaration d'intention, d'interdire l'utilisation de plantes et d'animaux de rente génétiquement

modifiés sur le territoire de l'ensemble de la commune de Val-de-Travers tout comme l'ont déjà accepté certaines communes.

Pourquoi interdire les OGM ? Le groupe POP tient à souligner qu'il s'agit d'une technique qui n'est pas maîtrisée. Une fois disséminé, un OGM ne peut pas être ramené ou récupéré. Lorsqu'une pratique industrielle pose de réels dangers, elle peut être modifiée, voire arrêtée. Cependant, cela n'est pas le cas lors de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés qui se trouve ainsi lâchés dans la nature. Le groupe POP est très sensible au fait que le choix de recourir aux OGM peut être imposé à l'ensemble des citoyens d'une région par la décision d'une seule personne. En effet, un agriculteur qui prend la décision d'utiliser ces moyens contaminera l'ensemble des champs aux alentours de son exploitation. Par conséquent, qu'ils le veuillent ou non, les autres agriculteurs se trouveront en présence d'OGM sur leurs parcelles.

Le groupe POP n'accepte pas le monopole qu'exercent certaines multinationales dans les marchés de semences. Ces dernières punissent un marché qui devrait rester libre et ne devrait en aucun être contrôlé par une poignée de multinationales ou de grands groupes chimiques et pharmaceutiques. Leurs choix sont ainsi imposés, de même que leurs prix.

Le motionnaire tient à rappeler, tout comme le groupe des Verts, que l'agriculture est la base de toute vie. L'industrie peut être développée dans n'importe quelles directions, mais le peuple doit avoir quelque chose à manger. L'agriculture doit rester saine et doit garantir également la souveraineté alimentaire de notre pays. Dès lors, le groupe POP invite l'Assemblée à suivre ces arguments et à inscrire un principe clair pour notre commune de manière à préserver une certaine qualité de vie. Pour le reste, M. Vaucher invite chacun à se référer à l'ensemble de la documentation annexée à la motion de son groupe qui apportera de plus amples informations sur les raisons qui l'ont poussé à déposer cette requête.

M. Mermet (cc) indique que le CC ne pense pas que cette motion soit d'une grande utilité, étant donné que le canton de Neuchâtel a déjà signé un accord de ce genre et que jusqu'à preuve du contraire notre commune fait partie du canton. Quoiqu'il en soit, le CC étudiera bien volontiers cette question si tel est le vœu du Législatif.

M. Yves Currit (PLR) indique que son groupe est unanimement opposé aux organismes génétiquement modifiés. Il considère en effet que les OGM ne peuvent rien apporter à l'agriculture régionale. Il constate également un manque de clarté évident au niveau de la sécurité alimentaire d'un produit OGM. Toutefois, il rappelle qu'en 2003, la Confédération a mis en place un moratoire valable 5 ans qui a été reconduit jusqu'en 2013. C'est dans ce sens que le PLR souhaite aller : laisser aux instances fédérales la responsabilité de légiférer sur les OGM. Il relève que l'auto-alimentation en Suisse est de 50 %, le solde étant importé. Il lui paraît incensé de donner une appellation de « Commune, sans OGM » à Val-de-Travers alors que la législation fédérale interdit déjà les OGM ! Aussi, le groupe PLR considère cette motion comme un doublet, mais surtout comme un générateur de travail administratif supplémentaire et sans intérêt. Raisons pour lesquelles, le groupe PLR refusera la motion du POP proposée.

M. Jean-Noël Bovard (Soc.) fait l'intervention suivante : *« Pourquoi ? Pourquoi le POP appuyé par Les Verts et les Socialistes dépose une motion contre les OGM alors que court un moratoire les interdisant ? Tout simplement parce que ledit moratoire va bientôt s'arrêter de courir et personne ne peut nous assurer qu'il sera reconduit et, s'il ne l'est pas, vous pouvez être certain que certain gros paysan de la commune n'hésitera pas - et non n'hésiteront pas - à s'engouffrer dans cette brèche et inondera le Vallon de semences modifiées dont personne ne connaît les effets secondaires exacts.*

Certains vont rétorquer que de toute façon la Confédération et les cantons ont un contrôle des cultures. Il nous semble cependant que ce système de contrôle est assez sommaire voir catastrophique.

En adoptant cette motion, possibilité est donnée à la Commune de Val-de-Travers de palier ce manque comme l'ont déjà fait bon nombre de communes résolument agricoles.

Afin d'épauler les agriculteurs responsables de notre commune, le groupe socialiste accepte l'entrée en matière et soutiendra la motion dans sa majorité. »

M. Willener (UDC) prend la parole à son tour : *« Dans sa majorité le groupe UDC s'abstiendra sur cette motion, mais à titre personnel, je vous invite vivement à refuser cette motion POP demandant de faire de Val-de-Travers, une commune sans OGM. Cette motion est complètement inutile et, en cas d'acceptation, elle ne pourra pas être mise en œuvre par le Conseil communal. Il faut en effet savoir que la question de l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés est exclusivement de la compétence de la Confédération et en aucune façon des communes. Certes, une centaine de communes ont suivi, soit les Verts, soit le POP sur des motions de même type. Concrètement, cela se limite à la pose de panneaux "Commune sans OGM" sur les panneaux d'entrée de localité, panneaux dont nous nous demandons bien s'ils sont conformes à la loi sur la signalisation routière. Il est d'ailleurs intéressant de voir que les premiers panneaux posés il y a 3 ou 4 ans sont aujourd'hui en fort mauvais état et ne font guère honneur à ceux qui les ont posés. Nous relevons encore un problème spécifique à Val-de-Travers, puisqu'il n'existe aucun panneau indiquant la Commune de Val-de-Travers. Les panneaux devraient-ils être posés dans les 9 anciennes communes d'avant la fusion ?*

Je l'ai dit, au niveau fédéral, la législation interdit de fait et de droit les cultures OGM, suite à l'acceptation par le peuple, d'un moratoire interdisant les OGM jusqu'en 2008, puis prolongé jusqu'en 2013. Seules des cultures à fin de recherches peuvent être semées, mais les conditions sont telles et les oppositions si violentes que seules 2 parcelles de blé ont pu être semées depuis 2003. Et encore, elles ont subi des attaques de la part des fondamentalistes anti-OGM. Aujourd'hui, les entreprises ont délocalisé la recherche à l'Etranger. Je ne remercie pas les Verts et le POP pour les places de travail perdues. La recherche publique, dont on est en droit d'attendre des résultats objectifs ne peut pas non plus travailler sur ces cultures.

Nous savons qu'à l'échéance du moratoire, en novembre 2013, il ne sera pas possible de le prolonger une 3^{ème} fois. Mais, dans la mesure où les cultures OGM existantes actuellement n'apportent pas d'avantages à l'agriculture suisse et qu'une forte partie des consommateurs n'en veut pas, il y a d'ores et déjà un consensus pour inscrire, dans la loi sur l'agriculture, l'interdiction des OGM pour la période 2014-2017, soit durant 4 ans, avec possibilité de prolongation illimitée. Cela confirme l'inutilité de la motion.

Ceci dit, il faut arrêter de diaboliser les cultures OGM qui couvrent aujourd'hui une surface de plus de 120 millions d'hectares, avec principalement du coton, du soja, du blé, du riz et du maïs. Les techniques OGM peuvent apporter des solutions à certaines maladies et des variétés OGM de coton exigent la moitié moins d'eau que des variétés classiques. Qui d'entre vous n'a pas été aux Etats-Unis, au Canada ou plus près de nous en Espagne où ces cultures sont légion ? Il est à peu près certain que vous avez consommé des plantes ou des produits contenant des OGM et vous n'en êtes pas mort. Nous dénonçons aussi l'hypocrisie de beaucoup de personnes qui ne veulent pas des OGM dans leur assiette et qui avalent tous les jours bon nombre de pilules roses ou blanches pour leur santé, pilules dont les matières actives sont aujourd'hui issues du génie génétique. Il est aussi évident qu'à long terme, l'agriculture suisse ne pourra ignorer ce qui se passe dans l'Union européenne en matière d'OGM. Aujourd'hui, il n'y a pas de politique commune en la matière, mais cela pourrait venir.

Je relève encore la totale méconnaissance des motionnaires en ce qui concerne l'avant-dernier alinéa de la motion. Aujourd'hui, la législation suisse permet aux agriculteurs d'employer ce que l'on appelle des semences de ferme, c'est-à-dire des semences produites sur l'exploitation. Le risque mentionné dans cet alinéa relève donc du plus pur fantasme.

En conclusion, j'estime que la Commune de Val-de-Travers doit avoir d'autres priorités que de s'occuper des OGM. La motion relève du dogme écolo-gauchiste-tiers-mondiste véhiculé par les intégristes Verts et par un élu POP vaudois qui n'a aucune idée de la réalité législative et de l'agriculture en général. Merci donc de rejeter cette motion inutile. »

M. Santiago (Les Verts) relève que s'il a bien compris les différents avis, le groupe des Verts a été traité de Bolchevik, de destructeur d'emplois, et d'ayatollah de l'écologie. Il constate que cela fait

réellement plaisir de construire une superbe commune. Il avait espéré que la touche verte avait un petit peu plus de chance d'être respectée, en tout cas au niveau de cette Assemblée ! Il est néanmoins certain que la population, elle, ne pense pas comme le groupe UDC !

La parole n'étant plus utilisée, le vice-président passe au vote de prise en considération. L'examen de détail ne suscitant aucun commentaire, c'est **par 20 NON contre 15 OUI et 3 abstentions que le Conseil général refuse de renvoyer la motion « Val-de-Travers, commune sans OGM » à l'étude du Conseil communal.**

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. Claude-Alain Kleiner (cc) a le plaisir d'inviter et d'accueillir les membres du Conseil général aux prochaines festivités du 24 février marquant le 4^{ème} anniversaire du vote de la fusion des communes.

11. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) Interpellations

1. Interpellation de Mme Suzanne Bobillier (Soc.) **relative à l'émolument du contrôle des habitants prélevé à l'obtention de la majorité civile**

« Nous avons constaté que les émoluments étaient élevés concernant les taxes, par exemple une attestation de domicile facturée 41.- francs document délivré à la majorité, c'est une somme élevée pour un jeune en apprentissage ou aux études. Pourquoi est-ce aussi cher, ne pourrait-on pas baisser les taxes, ou ces tarifs sont-ils imposés ? »

M. Michel (cc) indique tout d'abord que le CC propose de répondre à cette interpellation séance tenante et de ne pas attendre la prochaine séance comme cela est prévu par le règlement général. Il explique que conformément à l'article 6 de l'arrêté du Conseil communal fixant les émoluments perçus par l'administration, les émoluments liés plus précisément au contrôle des habitants sont fixés par le droit cantonal. Ainsi, à la majorité civile, les jeunes filles et jeunes gens se voient décerner 2 documents pour un montant total de fr. 41.-. Cette somme comprend tout d'abord l'acte d'origine, que l'administration communale commande à l'office d'état civil de la commune d'origine, puis l'attestation de domicile, qui est elle fournie directement par le contrôle des habitants. L'état civil de la commune d'origine facture l'acte pour un montant de fr. 31.- au contrôle des habitants. Cette somme est donc répercutée sur l'administré à prix coutant, étant donné que l'attestation de domicile coûte fr. 10.- et est gratuite jusqu'à l'âge de 18 ans conformément à la législation cantonale.

Mme Bobillier (Soc.) se déclare satisfaite de la réponse apportée par le CC à son interpellation et l'en remercie.

2. Interpellation du groupe socialiste **concernant les fermetures de classes lors de la rentrée scolaire 2012-2013**

M. Mairy (Soc.) présente l'interpellation de son groupe, tout en précisant qu'il ne souhaite pas forcément s'opposer aux fermetures de classes, mais obtenir davantage de précisions : *« La fermeture de trois nouvelles classes à la rentrée prochaine suscite de vives réactions dans la population. S'il n'y a pas lieu de remettre en question aujourd'hui cette décision, laquelle découle de prescriptions cantonales, il convient néanmoins de s'interroger sur la façon dont elle a été mise en oeuvre et sur ses conséquences.*

Le groupe socialiste souhaiterait entendre le Conseil communal sur les points suivants :

- ✓ *Quelles réflexions ont conduit au choix des classes à fermer ?*
- ✓ *D'autres options ont-elles été envisagées ?*

- ✓ *Les enseignants concernés (par la fermeture de classes ou le report d'élèves) ont-ils été consultés ?*
- ✓ *Pourquoi les parents d'élèves concernés n'ont-ils pas été informés plus tôt ?*
- ✓ *Le Conseil communal a évoqué la mise en place de groupes techniques, incluant des parents d'élèves - ceux-ci ont-ils été institués et, si oui, comment les parents ont-ils été recrutés ?*
- ✓ *Quelle est la limite que le Conseil communal n'entend pas franchir en termes d'effectifs dans une classe afin de garantir une qualité suffisante d'enseignement ?*

Le groupe socialiste souhaiterait par ailleurs que le Conseil communal lui transmette une mise à jour pour l'année 2012-2013 du document remis en 2011, qui fournissait des statistiques utiles sur l'école Jean-Jacques Rousseau. »

M. Kleiner (cc) remercie le groupe socialiste pour son interpellation et le groupe des Verts pour sa question, à laquelle il va profiter de répondre en même temps. Il n'est pas très surpris même s'il avait secrètement espéré que l'Ecole échappe à ces velléités électoralistes !

Il les remercie toutefois, car ces questions permettent de donner quelques explications à même de supplanter le trop grand nombre d'interprétations erronées, de procès d'intention, voire de mensonges mais également et surtout de beaucoup d'inquiétudes exprimées lors de différentes séances auxquelles la direction de l'Ecole et le dicastère de l'éducation et de l'enseignement ont participé.

M. Kleiner souhaite rappeler tout d'abord quelques éléments généraux, dont il ressort que :

- ✓ Le nombre de classes accordé aux communes est défini par un arrêté cantonal qui, jusqu'à aujourd'hui, privilégie les villes puisque la moyenne par classe tolérée est inférieure aux communes rurales – 19 au lieu de 21 –... Il ne s'agit donc que d'arithmétique à laquelle les communes ont l'obligation de souscrire, puisque définie dans un arrêté cantonal.
- ✓ Ainsi, depuis 2003-2004, les 9 villages et l'Ecole secondaire ont perdu 28 classes en totalité, réparties sur l'ensemble des 3 cycles, soit 3 classes par an.
- ✓ La mise en œuvre du concordat HarmoS, dont les gens lui font souvent l'honneur d'être une gloriole personnelle, a démarré en 2011 et se terminera en 2015, au travers des 9 chantiers différents concernés. 3 chantiers sont imminents. Le premier a déjà démarré à la dernière rentrée scolaire, il s'agit de l'obligation de fréquenter l'école enfantine. Le second concerne l'introduction de l'anglais au degré 7H prévue en 2013. Et le troisième a trait à l'organisation spécifique du cycle 2, les cercles scolaires ayant jusqu'en 2013 pour finaliser la localisation des classes.
- ✓ Les cercles scolaires participent à la nouvelle organisation de l'Ecole neuchâteloise, conformément au projet de loi qui a été voté par le Grand Conseil l'an dernier. Le cercle scolaire du Val-de-Travers qui est composé de 3 communes sera opérationnel de manière obligatoire à partir du mois d'août 2012. L'arithmétique à laquelle M. Kleiner faisait allusion précédemment et qui définit le nombre de classes s'applique désormais au cercle scolaire du Val-de-Travers et non plus seulement à l'Ecole de Val-de-Travers.
- ✓ Enfin, il rappelle que le règlement général de l'Ecole Jean-Jacques Rousseau prévoit la garantie de proximité pour les enfants du cycle 1, pour autant que les effectifs le permettent. Il précise que c'est le cas aujourd'hui et que cela le sera aussi pour l'année scolaire prochaine.

Plus spécifiquement, il rappelle que le Conseil général a accepté le 12 décembre 2011 le budget dont une des rubriques indiquait clairement la fermeture de 3 classes pour la prochaine rentrée scolaire. Cette rubrique et le commentaire qui l'accompagnait répondent à la question de M. Santiago. L'impact pour 2012 est certes moindre puisqu'il s'agit de l'année scolaire 2012-2013 et que seuls 4 mois sont concernés. Il s'élève à environ fr. 100'000.- mais sera plus important au budget 2013.

L'entier de ces éléments a donc guidé les réflexions de la direction de l'Ecole qui planche sur tous les scénarios possibles ou impossibles depuis le mois d'octobre 2011. Le Conseil d'établissement scolaire a été dûment informé de la fermeture de 3 classes et du passage de 45 à 42 classes pour les cycles 1 et 2 dès l'automne dernier. D'ailleurs, 2 comités d'écoles lui ont immédiatement adressé un courrier exprimant leur souci de conserver au minimum une classe par village.

Le corps enseignant a lui aussi été informé par le biais de son représentant au sein du Conseil d'établissement scolaire. Les comités d'écoles et les parents, qui disposent également de représentants dans cet organe, ont été eux aussi dûment informés par cet intermédiaire.

Le degré d'émotivité généré par tout ce qui concerne l'école a conduit la direction et le dicastère à coordonner l'information sur la seule et même journée du 12 janvier dernier. L'expérience menée un an auparavant avait malheureusement généré un certain flou, dans le sens où les parents avaient été informés avant le corps enseignant, ce qui avait suscité passablement de réactions. La direction et le dicastère ont donc compté sur le devoir de réserve du Conseil d'établissement scolaire. Bien que tel qu'il est constitué, cette notion reste aléatoire. Suite aux nombreuses réactions, ils ont pris le soin de se déplacer dans tous les villages concernés par des fermetures. Ils ont entendu beaucoup de témoignages intéressants qu'ils ont retenus.

Décision a ensuite été prise, en accord avec la direction, de constituer un groupe dit « technique » qui a tenu sa première séance mercredi dernier, en présence de l'inspecteur des écoles du 3^{ème} arrondissement. Une seconde séance est agendée après la semaine de relâche. Ce groupe de réflexion a été constitué à raison de deux représentants par village désignés par les représentants des comités d'école au Conseil d'établissement scolaire.

A la question relative à la limite que le Conseil communal n'entend pas franchir en termes d'effectifs d'une classe, il précise que cela nécessite une réponse exhaustive qui prendrait beaucoup de temps car cette interrogation touche l'aspect pédagogique. M. Kleiner rappelle tout d'abord que les classes à plusieurs degrés sont une spécificité de notre région. Il cite par exemple l'école de Noiraigue qui a été la première du canton à avoir développé à titre artificiel une classe mixte -2/+2. Cette expérience a beaucoup apporté pour l'organisation des classes à plusieurs degrés. Les exigences des didactiques actuelles, le degré de tolérance du corps enseignant aux difficultés générées par une telle organisation sont quelques-uns des éléments à prendre en compte dans cette réflexion. Aujourd'hui, l'arrêté auquel il faisait allusion plus haut fixe les seuils minimaux et maximaux d'une classe à un seul degré... Il souhaite ici illustrer ces propos par 2 exemples qui relèvent et révèlent les limites de la pédagogie. A Boveresse, il y a 2 classes à plusieurs degrés composées de 13 élèves chacune. Il nous laisse imaginer le nombre d'enfants que cela représente dans chaque degré, précisant qu'ils sont au nombre de 4 ! A contrario, il y a à Couvet 2 classes comptant chacune 28 élèves dans un seul degré ! Il estime donc essentiel que ces situations extrêmes soient lissées pour la prochaine rentrée scolaire.

Ce n'est qu'à coup de « dérogations » que l'école avance dans la délicate gestion de l'organisation des classes en concordance avec le calendrier HarmoS. Il est en effet important d'anticiper et non pas d'attendre purement et simplement l'année 2013 pour organiser les classes. Grâce aux très nombreux efforts de la direction, l'Ecole de l'entier du cercle scolaire du Val-de-Travers aura pu être « formatée ». Au cours des prochains mois, les conseillers généraux auront sans doute l'occasion de découvrir dans les journaux les difficultés identiques devant lesquelles les autres cercles scolaires du canton de Neuchâtel se trouveront.

En conclusion, M. Kleiner tient à souligner que l'école se trouve confrontée à un phénomène inquiétant. L'Ecole était jusqu'à ces dernières années une institution républicaine ! Elle est devenue un service, un libre-service même parfois. Elle est en effet trop souvent considérée comme un marché dans lequel chacun vient puiser le meilleur pour son enfant, trop souvent considéré comme un être génétiquement modifié... Il s'agit de trouver le rapport qualité-prix le plus adéquat, les yeux rivés sur l'efficacité immédiate des savoirs-acquis. Dans un contexte où l'on demande à l'école de gérer des problèmes de civilisation. Aujourd'hui, une mauvaise note est refusée, la sanction est jugée injustifiée, la punition est contestée, la méthode d'apprentissage est critiquée et des pétitions sont lancées contre des enseignants... Aujourd'hui pleuvent les litiges, les recours, les plaintes... Au moindre conflit, un avocat est appelé ! Cette juridisation du monde scolaire est le reflet de ce self-service que M. Kleiner regrette.

Il cite finalement un extrait d'un article paru dans le Matin dimanche, écrit par Mme Isabelle Chassot, Conseillère d'Etat dans le canton de Fribourg et directrice des chefs cantonaux de l'instruction publique : « *L'école est un domaine qui engage l'avenir même de notre société. Elle ne doit pas être traitée de manière superficielle, au gré de l'actualité... Elle ne doit pas non plus être prise en otage par des intérêts électoraux... Non, l'école ne pourra recouvrer sa nécessaire sérénité sans associer l'ensemble des partenaires. Il s'agit d'une responsabilité*

collective, qui concerne chaque citoyen, sous l'égide de professionnels puisque, aujourd'hui, l'école ne peut plus être gérée autrement. » Il termine sur ces quelques mots et remercie les interpellateurs de faire confiance du groupe « technique » qui a été constitué.

M. Mairy (Soc.) remercie le chef du dicastère pour ces précisions. Il se permet toutefois de revenir sur l'une des questions qui n'a pas obtenue de réponse, à savoir dans quelle mesure les enseignants concernés par les fermetures de classes ont été consultés. Il comprend qu'ils le seront par l'intermédiaire du groupe de travail créé mais il aurait voulu savoir comment ils l'ont été jusqu'à présent.

M. Kleiner (cc) précise que les enseignants n'ont pas été consultés sur la manière de fabriquer la charpente générale de l'école. Ils ont été informés en même temps que l'entier des partenaires au mois d'octobre 2011. Il ajoute que les enseignants sont les principaux partenaires et sont avant tout partie prenante de l'organisation des classes de leur école spécifique. La direction a d'autres compétences et dans cette problématique délicate, il convenait de respecter les rôles, les statuts et les champs de compétence de chacun des acteurs concernés.

M. Mairy (Soc.) se déclare satisfait de cette réponse.

B) Questions

1. Question de M. Philippe Vaucher (POP) au sujet de la panne informatique du Centre sportif

« Cette panne, concernant notamment la comptabilisation des entrées et les nouveaux abonnements, est-elle résolue ? »

M. Karakash (cc) explique qu'il ne s'agissait pas d'une panne, mais d'un retard de livraison d'un nouveau système de billetterie. Le fournisseur n'a pas respecté les délais contractuels et le CC aura évidemment une discussion avec ce dernier sur l'ampleur des pénalités qui seront applicables sur ce dossier par rapport à l'offre convenue à l'époque. Désormais, le système fonctionne. Certains réglages de détail doivent encore être effectués notamment pour les bons ou les rabais spécifiques qui ne sont pas encore pris en compte par ce programme informatique. M. Karakash précise que c'est lui qui répond car ce système de billetterie a fait l'objet d'une commande groupée pour différents acteurs touristiques parmi lesquels figurent le centre sportif et la Robella.

2. Question de M. Alexandre Willener (UDC) concernant le projet de Maison de l'absinthe et la demande d'IGP

« La France a reçu l'équivalent de l'IGP pour l'absinthe. Qu'en est-il de celle pour la Suisse ?

Au courant de l'été une rencontre avec les distillateurs et la commune a eu lieu, il en est ressorti pas mal d'interrogations de la part des distillateurs et à ce jour aucune réponse ne leur a été donnée, est-il prévu dans un avenir proche d'y répondre ?

Et comment la commune justifie que cette « Maison de l'absinthe » ne coûtera rien alors qu'il y a un manque à gagner avec le don de la location et que pour faire une Sàrl il faut bien un capital de départ ? »

M. Karakash (cc) précise que Pontarlier, et non la France, a reçu non pas l'équivalent de l'IGP qui a été demandée pour l'absinthe au Val-de-Travers mais une identification géographique qui empêche de produire de l'« Absinthe de Pontarlier » ailleurs que dans cette ville. L'interprofession de l'absinthe défend une autre ambition et souhaite que le nom « Absinthe » soit protégé pour le marché suisse. M. Karakash n'a aucune idée de quand la décision sera rendue pour la demande d'IGP de l'Interprofession. Il précise que la séparation des pouvoirs et des institutions fait que cette compétence est du ressort de la Confédération. Aux dernières nouvelles qu'il a obtenues, la réponse de l'office fédéral de l'agriculture était que l'Interprofession obtiendrait la décision quand elle sera prise !

La rencontre avec les distillateurs a effectivement permis à ces derniers de poser des questions intéressantes que la commune a pu prendre en compte dans le cadre des études de détail qui sont actuellement menées. Il n'est pas prévu de répondre à ces interrogations dans un avenir proche.

Finalement, M. Karakash ignore d'où M. Willener tient que cette Maison de l'Absinthe ne coûtera rien, ce n'est en tout cas pas lui qui l'aurait dit de cette manière. Ce projet ne coûtera pas rien ! Cette Maison fournira des prestations à la commune en contrepartie d'un financement. Les prestations seront achetées. Il indique que si la Maison de l'Absinthe subit un déficit, ce sera la société d'exploitation qui devra l'absorber et non la commune. La forme juridique de la société n'est pas encore certaine, dès lors il est possible que cela ne soit pas une Sarl. Cas échéant, il faudra en effet un capital de départ, mais il n'est pas encore défini qui amènera ces fonds, ce projet étant en phase d'étude et non de réalisation !

3. Question de M. Sergio Santiago (Les Verts) **au sujet des fermetures de classes à la rentrée scolaire 2012-2013**

« *Quel est le montant économisé au budget 2012, dont le total est de 60 millions de francs, que le CC escompte faire avec ces fermetures par rapport à la situation actuelle ?* »

La réponse à cette question a été donnée par le chef de dicastère en même temps que celle de l'interpellation n°2.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le vice-président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Il souhaite à toutes et tous une excellente soirée et un bon printemps. Il lève la séance à 22h20.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE VICE-PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Jacques Béguin

Cécile Mermet Meyer

Motions en suspens :

- ✓ PLR : « Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès », acceptée par le CG lors de sa séance du 12 décembre 2011